

Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC

GT Méthodologie

Date :

2014-11-14

Numéro du document:

N 094

Assistante:

Lydia GIPTÉAU

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20

Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Eric BALCAEN

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 80 71

eric.balcaen@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie du 19 septembre 2014

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu
le **21 novembre 2014**

SUITE A DONNER

Pour information et validation

SOURCE

AFNOR

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour	N093
2.	Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mars 2014	N092
3.	Discussion sur les éléments restant à discuter dans le projet de cahier des charges pour la rédaction des référentiels catégoriels, notamment : - la réaffectation des flux, - la règle de coupure, - la validation du référentiel catégoriel,	
4.	Calendrier / Questions diverses	
5.	Date de la prochaine réunion	
6.	Clôture de la réunion	

1. Adoption de l'ordre du jour (09h40)

E.Fourdrin ouvre la réunion et invite les membres du GT Méthodologie à parcourir l'ordre du jour proposé avant de l'approuver.

Il précise qu'en raison de contraintes horaires, les discussions porteront principalement sur les éléments de cadrage présentés dans la dernière version.

N'ayant enregistré aucune opposition, l'ordre du jour **est adopté à l'unanimité**.

La liste de présence est en Annexe 1.

2. Approbation des compte rendus des 13 mai 2014

Après avoir présenté le compte rendu de la réunion du 13 mai dernier, M.Pirson a souhaité apporter quelques modifications qui seront apportées par E.Balcaen dans une version révisée. N'ayant enregistré aucune autre remarque, E.Fourdrin déclare que **celui-ci est adopté à l'unanimité**.

3. Discussion sur les éléments restant à discuter dans le projet de cahier des charges pour la rédaction des référentiels catégoriels

En préambule, E.Fourdrin rappelle que l'objectif de ce cahier des charges (CDC) est de combler les manques pouvant exister entre le BPX 30-323-0, ses exigences et les référentiels catégoriels par catégorie de produit.

En termes de méthode :

- **La réunion de mai a examiné les premiers commentaires reçus,**
- **La réunion de septembre poursuit l'examen du document,**
- **La réunion de novembre a pour objectif de finaliser le document au niveau du GT Méthodologie, après une phase de consultation du GT**

- la réaffectation des flux connexes (cf Annexe 2).

En introduction, E.Fourdrin rappelle aux participants, et à H.Vendeville, en conférence téléphonique, qu'il s'agit de passer d'une approche fonctionnelle à une approche affichage environnemental du produit.

Lors de la réunion du 13 mai, l'ADEME avait déjà présenté une procédure mais il s'agit ici d'aller plus loin dans l'explication. Il s'agit de savoir comment l'on passe d'une approche fonctionnelle à une approche produit pour l'affichage environnemental.

Il cède ensuite la parole à O.Réthoré qui rappelle les objectifs de ces travaux (cf. présentation jointe) :

M.Pirson et **V.Pouillat** se permettent de l'interrompre pour exprimer leur désaccord sur ce point. Ils considèrent qu'il ne faut parler ni d'UVC, ni de packaging mais d'UF.

Suite à cette présentation, la proposition de l'ADEME est de tester une méthode pour passer d'une approche fonctionnelle à une approche produit. Cette méthode consiste à :

- Exprimer les choix faits en matière d'affectation des flux connexes
- Les justifier :
 - Comment respectent-ils l'impératif de « responsabilité »?

- Comment respectent-ils l'impératif de « différenciation »?
- Et globalement, les objectifs de l'affichage relatifs à l'acte d'achat et à l'éco-conception ?
- Procédure décrite dans le cahier des charges de rédaction des référentiels
- Tester l'approche par delta décrite dans la présentation jointe (par exemple, affecter la consommation d'eau dont le lave linge est responsable lorsque l'on fait l'affichage du lave linge)

Questions :

- **Q1 : M.Azens** se demande si cette approche est applicable pour les shampoings à l'eau, car il y a un impact terrible de la quantité de shampoing ?

R1 : E.Fourdrin répond par la positive. En effet l'impact a été intégralement affecté au shampoing dans le référentiel actuel. La question est de savoir si les 7 litres consommés doivent uniquement être affectés au shampoing ou non ?

L'approche par delta fait vivement réagir les participants.

Bien que **J.Zoghaib** trouve le questionnement intéressant, **J-P Ventère** s'inscrit résolument contre cette approche. Il pense qu'il est nécessaire de revenir au but poursuivi, c'est-à-dire rendre visible les moyens d'écoconception car le but est d'afficher pour rendre compte et rendre visible les progrès. C'est une problématique de communication.

Pour J-P Ventère, l'affichage doit être descriptif et l'ensemble des flux liés à un produit, mêmes connexes, doivent lui être affectés.

Il rallie **E. Lees/BV** qui ne voit pas l'intérêt de fixer un delta et qui se demande si cette approche peut aboutir à des résultats d'impacts négatifs. **M. Pirson** pense qu'avant de retenir cette approche par delta, il serait plus intéressant de travailler plus finement sur la ou les fonctionnalités du produits Il rejoint J-P Ventère sur le fait que l'approche par delta ne semble pas nécessaire.

V.Pouillat, quant à elle, pense qu'il ne faut pas se déconnecter du travail accompli au GT Méthodologie depuis 2009.

RDC Environnement s'interroge également sur cette approche par delta car selui lui, soit on fait une affectation des flux connexes au produit, soit on n'en fait pas.

E.Fourdrin rappelle que les GT sectoriels ont pour le moment travaillé de lamanière suivante et que cela a amené pour certaines catégories des difficultés (shampoings, textile ...) :

- **Affecter la totalité des impacts de chacun des autres éléments du système au système étudié (100%)**
- **Ne rien affecter du tout (0%).**

O.Muller pense que l'approche par delta n'est pas adaptée et que le travail d'analyse est trop approfondi ; il n'est par conséquent pas nécessaire de préciser si tel produit connexe est lié au produit ou pas.

Compte tenu de ces échanges, **E.Fourdrin** propose ce qui suit :

- **Les GT sectoriels sont invités à justifier davantage les affectations qui sont faites au produit : 0 ou 100%,**
- **on teste l'approche par delta proposés. Cette approche est une démarche intellectuelle pour mieux considérer les interactions.**

J.Zoghaib réagit en soulevant les 2 questions suivantes :

- **peut-on donner des lignes directrices aux GTS sur les scenarii d'usage ?**
- **est-ce qu'en donnant des lignes directrices, c'est discriminant ou pas ?**

E. Lees s'inquiète car cela sous-entend qu'on présage à l'avance des futures techniques.

V. Pouillat et **M. Pirson** pensent pour leur part qu'il faut partir d'un point central qui est la fonctionnalité du produit.

E. Fourdrin conclut comme suit : Les groupes de travail sectoriels doivent se questionner sur la fonctionnalité principale du produit et appliquer la procédure suivante pour la réaffectation des flux des produits connexes :

1. Définition de la fonction principale du produit étudié et identification des flux des produits connexes nécessaires à cette fonction
2. Réflexion sur l'inclusion ou l'exclusion des flux liés aux produits connexes dans le périmètre de l'étude. Cette réflexion doit intégrer les deux questions suivantes :
 - a. La responsabilité du produit sur les flux liés aux produits connexes : dans quelle mesure mon produit affecte-t-il la quantité des autres produits nécessairement inclus dans les frontières de mon système pour répondre à la fonction étudiée ?
 - b. La différenciation des produits étudiés entre eux : dans quelle mesure ma règle d'affectation choisie me permet bien de différencier les produits entre eux ?
3. Justification du choix effectué sur la base des réflexions précédentes

Il note au passage que l'approche par delta proposée par l'ADEME pour réaffecter les flux connexes n'a pas abouti à un consensus pour le moment.

- la règle de coupure

Compte tenu du temps imparti et du nombre important de sujets à aborder, E. Fourdrin se voit dans l'obligation de prioriser les thèmes abordés. Ce paragraphe du CDC pourra faire l'objet de commentaires via la phase de consultation.

- la validation du référentiel catégoriel (cf Annexe 3)

- Avant d'être envoyé à la plate-forme ADEME / AFNOR, le référentiel doit être consolidé au niveau du groupe de travail et doit faire l'objet d'une **consultation de trois semaines** minimum. Elle se matérialisera par un tableau de commentaires. S'il n'y a pas d'opposition formelle, le référentiel consolidé peut être envoyé à la plate-forme ADEME / AFNOR pour validation.
- Les référentiels catégoriels sont **envoyés six semaines avant la date de réunion** de la plate-forme, période pendant laquelle il sera soumis à validation. Ce temps permet de réaliser une consultation des membres de la plate-forme pendant **quatre semaines**, les **deux semaines restantes** étant consacrées à l'analyse des commentaires par le groupe de travail sectoriel concerné, ainsi qu'à leurs réponses.
- **En parallèle de cette consultation de quatre semaines**, un **panel de trois experts** externe et indépendant aux travaux est désigné par la plate-forme pour faire une revue critique du référentiel. Ce panel de trois experts est composé d'un **expert ACV**, d'une **ONG** et d'un **expert industriel** (grande entreprise et / ou PME/TPE). Ils rédigent des commentaires sur les écarts observés entre le projet de référentiel catégoriel et le présent guide des bonnes pratiques BP X30-3230, ainsi que des commentaires sur les orientations prises par le groupe de travail sectoriel. Il fournit ses commentaires à l'animateur du groupe de travail, qui y apporte des réponses. Ce comité de revue critique pourra également intégrer d'autres expertises en fonction des besoins rencontrés.

- La validation n'est prononcée que s'il y a consensus par la plate-forme sur les réponses apportées et sur les modifications réalisées. A l'issue de ce processus, le panel de revue critique rédige un rapport de synthèse.
- Les référentiels catégoriels sont **valables 3 ans** après la première adoption. A l'issue de ce délai, le groupe de travail s'interroge sur la pertinence de réviser ou non le référentiel catégoriel. **Ensuite**, ce processus est réalisé **tous les 5 ans**.

Plusieurs éléments peuvent justifier une révision du référentiel catégoriel :

- **Evolution du BP X30-323-0**
- **Evolution du marché et / ou des technologies**
- **Extension du référentiel à une nouvelle catégorie de produits**
- **Choix méthodologiques à améliorer ou à corriger, identifiés lors d'une expérimentation**

Le processus de validation d'une révision est le même que pour celui de la validation d'un nouveau référentiel.

Questions :

Q1 : V.Pouillat approuve cette proposition mais pense qu'il serait nécessaire d'ajouter une semaine de consultation pour les GT Sectoriels, si l'on fait intervenir les différentes parties prenantes. Elle souhaite également rappeler que le document qui circule en plateforme doit être celui qui a circulé en GT Sectoriel. Elle précise également que pour elle, la revue critique doit être complémentaire à la consultation de la plate-forme.

R1 : E.Fourdrin répond qu'il y a souvent plusieurs phases de consultation et que c'est la raison pour laquelle la durée de 3 semaines avait été définie. En tout état de cause, la durée minimale de consultation en GT sectoriel doit être définie par ce GT.

Q2 : O.Muller souhaiterait qu'il soit également rappelé la règle selon laquelle tout commentaire qui se fait après la clôture de la consultation n'est pas pris en compte, à l'exception de commentaires rédactionnels.

R2 : E.Fourdrin acquiesce.

J-P.Ventère souligne le rôle central de la plateforme qui, selon lui, doit décider si :

- elle approuve le référentiel en l'état,
- s'il doit subir une relecture critique des membres de la revue critique
- ou s'il doit être renvoyé au GTS.

Q3 : O.Muller s'interroge sur la nomination des experts de la revue critique ?

R3 : E.Fourdrin rappelle que le principe repose sur le volontariat, via un appel à experts.. Le panel d'experts externes au GT sectoriel et indépendants des travaux est désigné lors de la plate-forme précédant la validation du référentiel, et E.Balcaen adresse les noms des personnes sélectionnées au groupe de travail sectoriel concerné.

Il saisit cette opportunité pour s'adresser aux membres présents afin de savoir si le GT méthodologie anticipe des difficultés quant au volontariat des participants de la plate-forme pour réaliser ce travail. Le GT méthodologie ne voit pas de difficulté sur ce point.

E.Fourdrin conclut ainsi :

Il retient des échanges que la plate-forme doit nommer les membres de la revue critique lors de la réunion de la plate-forme précédant celle de la validation du référentiel et que la liste des experts volontaires doit être transmise au GT sectoriel concerné pour information.

Les commentaires issus du processus de revue critique sont envoyés à la plate-forme et au GT sectoriel concerné.

Une fois le référentiel validé, le comité de revue critique se réunit pour rédiger un rapport de revue critique. C'est au comité de s'organiser en interne pour savoir qui rédige le rapport.

4. Calendrier / Questions diverses

M.Pirson souhaite revenir sur quelques points du cahier des charges.

En 3.2.3.1 / 3^e paragraphe : il souhaite que la plus grande prudence soit observée sur le rédactionnel car une unité de vente (UVC) n'est pas un produit.

E.Fourdrin le rassure en précisant que l'approche était bien produit et non UVC. UVC va donc être retiré.

J-P.Ventère souhaite par ailleurs que soient dissociés l'Unité Fonctionnelle (UF) (pivot de la comparaison) et l'Unité d'Affichage car le GT Format d'Affichage travaille actuellement dessus.

V.Pouillat et M.Pirson attirent l'attention du GT Méthodologie sur le fait que ce qui importe c'est que le consommateur ne voit jamais le flux de référence.

E.Fourdrin se demande si ça signifie que l'ensemble des durées de vie ont un aspect de temps relativement homogène ?

J-P.Ventère lui répond sans équivoque qu'il est nécessaire que l'unité fonctionnelle soit harmonisée.

V.Pouillat indique que la principale question est de savoir comment on va restituer ces chiffres sur le format d'affichage.

Afin d'être certain de bien comprendre l'enjeu, E.Fourdrin résume ainsi :

Si l'on veut scinder le travail entre l'UF et la modélisation de l'affichage environnemental, il est nécessaire que ce travail soit effectué au sein des GT Sectoriels. Etant donné que ce point n'est pas tout à fait clair, E.Fourdrin conclut qu'il doit être retravaillé.

Il ajoute que le CDC va être modifié suite aux décisions prises, après les discussions qui viennent de se tenir, et que le document modifié sera envoyé aux membres du GT méthodologie pour consultation avant la réunion du 21/11.

Enfin, il précise que L.Ougier ayant été appelée à d'autres fonctions dans le cadre de la réorganisation de l'ADEME, elle n'assure plus la présidence de la plateforme. Ce devrait donc être Jean-Charles Caudron qui devrait la remplacer.

5. Date des prochaines réunions

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le 21 novembre à **AFNOR de 10h à 13h**.

7. Clôture de la réunion (12h00)
